

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01093

Numéro SIREN : 524 791 332

Nom ou dénomination : 2 S - COMPUTING

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 4887

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/4887

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : 2 S - COMPUTING

Forme juridique : Société civile

N° SIREN : 524 791 332

N° gestion : 2011 B 01093

2S COMPUTING

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

**Siège social :
Parc Technologique de la Sainte Victoire - Bt 4,
13590 MEYREUIL**

RCS AIX EN PROVENCE 524 791 332

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le seize décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société 2S COMPUTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Parc Technologique de la Sainte Victoire - Bt 4 13590 MEYREUIL, sur convocation du président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien PASCAL, en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les courriers adressés aux associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Sébastien PASCAL de son mandat de Président à compter du 31 décembre 2019 minuit, accepte ladite démission, le dispense expressément du préavis d'un mois prévu par l'article 16 des statuts et nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1er janvier 2020 à zéro heure, pour une durée indéterminée :

La Société ALLIANCE 2S, Société civile au capital de 1 403 382 euros, dont le siège social est route de Valbrillant Bât 4, Parc Technologique de la Sainte Victoire, 13590 MEYREUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 853 062 073, représentée par Monsieur Sébastien PASCAL, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et les associés.

Monsieur Sébastien PASCAL
Président

"Bon pour démission de mes fonctions de président avec effet au 31 décembre 2019 à minuit"

Bon pour démission de mes fonctions de président avec effet au 31 décembre 2019 à minuit

La Société ALLIANCE 2S
Représentée par Monsieur Sébastien PASCAL
Associée



"Bon pour acceptation des fonctions de président avec effet au 1er janvier 2020 à zéro heure".

Bon pour acceptation des fonctions de président avec effet au 1er janvier 2020 à zéro heure

